

## Mémoire au Comité sur la réforme électorale de la Chambre des communes du Canada

Par Charles Reid  
Edmonton (Alberta)  
Le 28 septembre 2016

J'ai 79 ans et je suis un citoyen canadien depuis de nombreuses années. Je suis un ingénieur mécanicien et un activiste politique.

Voici mon point de vue sur le mode de scrutin électoral actuel :

Il n'est pas juste. Mon vote n'a pas compté au cours des 52 dernières années d'élections. Mon vote pour un candidat dans ma circonscription électorale a toujours été un vote gaspillé, à mon avis, depuis que j'ai commencé à voter au Canada en 1963. Le vote n'a pas compté à partir du moment où je n'ai pas voté pour le gagnant dans le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT).

À un moment donné, je suis allé voter pour mon candidat et le parti que je contemplais simplement parce que nous, l'association de la circonscription électorale et le parti de mon choix, recevions 1 \$ pour chaque vote en vue de nos futurs efforts électoraux. Cette mesure a depuis été abolie! Par conséquent, dans l'espoir de nous accrocher à un candidat vraiment excellent la prochaine fois, j'ai voté, mais mon cœur n'y était pas puisque les candidats n'étaient pas assez solides pour captiver l'imagination de citoyens habitués de voter pour le député en fonction.

Par ailleurs, au lieu de voter avec leur cœur, bon nombre de mes amis qui partageaient mon opinion ont voté de façon STRATÉGIQUE pour évincer la personne en poste ou le candidat du parti gagnant précédent. Par conséquent, mon candidat a perdu des votes qui auraient dû compter pour lui. Cela ne semble tout simplement pas juste et ce processus et ce résultat durent, dans mon cas, depuis 52 ans! Un vote stratégique n'a aucun sens! Le fait de voter pour quelqu'un qu'on ne veut PAS voir nous représenter pour se débarrasser de la personne qui est au pouvoir et qui doit être supprimée. On devrait toujours voter POUR un candidat ou un parti plutôt que CONTRE un parti ou son chef. La Chambre des communes actuelle, qui est partisane et prône la confrontation, ne fonctionne pas pour moi et ne fonctionne vraiment pas pour tous les citoyens, à mon avis.

Mes commentaires à propos des critères établis par le Comité :

Je suis d'accord avec leurs points de repère dans la décision d'un système convenable pour remplacer le SMUT.

1. On devrait conserver la représentation locale. La représentation proportionnelle (RP) de liste pure n'est pas acceptable.

2. Le système devrait être raisonnablement facile à suivre aux urnes pour un citoyen d'intelligence moyenne. Tous les systèmes de RP d'aujourd'hui sont faciles à suivre, à mon avis, et devraient l'être pour la plupart des citoyens moyens, s'ils reçoivent une certaine éducation claire et concise d'Élections Canada auparavant.

### 3. Représentation proportionnelle (RP)

Quel que soit le système proportionnel choisi par le Comité, il faudrait qu'il accorde le nombre définitif de sièges à la Chambre des communes à chaque parti de la manière la plus PROPORTIONNELLE qui soit par rapport au pourcentage de votes reçus sur le nombre total de chacun des partis dans la région ou la province. Un parti serait tenu d'obtenir un pourcentage minimal raisonnable pour se qualifier afin d'occuper au moins un siège, soit 5 %, comme dans la plupart des autres démocraties qui ont adopté la RP. Ainsi, chaque vote compterait pour chaque électeur, tant que son parti obtiendrait au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les électeurs seront plus engagés et les partis politiques devront faire participer tous les habitants de toutes les circonscriptions électorales au lieu de choisir les endroits où passer du temps pour renseigner les gens à propos de leur plateforme. Il n'y aura aucun siège « sûr ». En éliminant le système du vainqueur qui rafle tout, on améliorera l'accessibilité et l'inclusivité, c'est-à-dire qu'il y aura plus de sièges pour les femmes, les Premières Nations et les minorités. Dans un système proportionnel, il peut même y avoir des candidats indépendants, comme c'est le cas en Irlande où un système proportionnel de scrutin à vote unique transférable est utilisé maintenant depuis plus de 70 ans, je crois. Il n'est pas compliqué de voter. Toutefois, le temps nécessaire pour dépouiller les votes prendra assurément plus de temps. Et puis après? Tant que cela est juste, exact et qu'on peut les recompter en cas de résultats serrés, comme c'est maintenant le cas lors de tout scrutin serré.

Je ne suis pas pour le mode de scrutin non proportionnel, qui porte le nom de vote préférentiel (VP), comme celui qu'utilise la Chambre basse du parlement australien. Mon amie australienne a décrit à quel point ces résultats étaient disproportionnés. « Dans un vote extrêmement serré au premier tour où trois partis étaient pratiquement à égalité en raison de la méthode de dépouillement pour déterminer qui remportait à partir du scrutin préférentiel, un "imbécile" a été élu », a-t-elle déclaré.

Je ne suis pas pour la RP de liste pure, qui consiste simplement à voter à partir des listes des partis nationaux – on perdrait complètement la représentation locale – même si une représentation à 100 % en est le résultat.

Si les listes des partis figurent sur le bulletin de vote, comme dans le cas de la représentation proportionnelle mixte (RPM), il ne devrait pas s'agir de listes fermées. Les listes des partis ouvertes conférerait plus de pouvoir aux électeurs et réduiraient le contrôle de la direction des partis. Le contrôle exercé par le chef d'un parti sur les listes des partis qui sont soumises comporte trop de risques et est injuste. Il est dangereux que la direction exerce trop de pouvoir sur les candidats dont le nom figure sur le bulletin (par exemple, le contrôle qu'exerce actuellement le Cabinet du premier ministre sur les députés à la Chambre des communes est fatal pour un gouvernement à la fois bon et efficace).

4. L'efficacité d'un bon système de RP permettrait de véritables débats à la Chambre des communes et non la rigolade que nous avons actuellement. Les élus qui forment

l'arrière-ban sont comme des « singes savants ». La population serait plus engagée dans les décisions de la Chambre parce qu'elle réaliserait que son vote compte.

#### 5. Ma recommandation

Assurément, les systèmes de RP présentés par Représentation équitable au Canada : la RPM, le VUT et la représentation proportionnelle des régions rurales et urbaines sont TOUS mieux adaptés, à mon avis, et j'accepterais l'un d'eux plutôt que notre actuel SMUT. Il sera facile de voter aux urnes. Les votes seront dépouillés à la main, ils seront légitimes et la représentation locale demeurera en place. Plus de femmes et de minorités auront une chance, leur nom sera sur le bulletin de vote et ils auront plus de chances d'être nos représentants, puisqu'un nombre suffisant de sièges des partis seront obtenus selon le principe de la proportionnalité. Même les gouvernements de coalition fonctionnent bien dans le monde entier et sont très acceptables, à mon avis.

#### Le vote numérique

Enfin, je ne suis pas pour le vote numérique ou par Internet à l'aide de nos ordinateurs. On n'a pas encore prouvé qu'ils étaient à l'épreuve de la falsification.

#### Vote obligatoire

Il faudrait mener des études afin de déterminer l'efficacité de ce mode de scrutin et le moment n'est pas venu d'imposer cette exigence à l'électorat. Cela consisterait à l'OBLIGER à accepter un nouveau mode de scrutin.

#### Référendums

Ils sont imparfaits pour prendre des décisions. Il y a beaucoup d'éléments probants à ce sujet, par exemple, le Brexit.

La Chambre des communes a certes été créée à l'aide d'un système injuste et archaïque, mais cela constitue encore la meilleure façon que nous avons de prendre des décisions à propos de notre mode de scrutin.

#### Révision future de notre nouveau système

Après deux élections, peut-être, quand les citoyens eux-mêmes posséderont une certaine expérience et des connaissances à propos du système, une révision ou une annulation pourrait être décidée à nouveau à la Chambre, pour que la majorité des représentants choisis de façon proportionnelle soient satisfaits du changement.

Tous ces principes sont possibles grâce à la RP :

1. Efficacité et légitimité
2. Engagement des électeurs
3. Accessibilité et inclusivité
4. Intégrité
5. Représentation locale

En terminant, j'aimerais remercier tous les députés de la Chambre des communes d'avoir approuvé la structure proportionnelle du Comité sur la réforme électorale. Je remercie le député Nathan Cullen pour sa motion à cet égard. Mes sincères remerciements à la ministre des Institutions démocratiques, Maryam Monsef, qui m'a prouvé (et je l'ai surveillée attentivement, croyez-moi) qu'elle était sincèrement ouverte à toutes les options et qu'elle ne préconisait pas une transition menant au vote préférentiel, comme certains sceptiques l'ont laissé entendre. Ses efforts pour se déplacer au pays et écouter un aussi grand nombre d'entre nous en vaudront la peine. Le pays est prêt à un changement de système électoral.

Par ailleurs, à l'avenir, j'aimerais qu'il y ait une réforme parlementaire pour que les débats à la Chambre des communes et aux comités fonctionnent mieux. Le Cabinet du premier ministre a bien trop de pouvoir et cette situation doit changer. Mais nous nous occuperons de cela un autre jour, d'accord? Maintenant, nous devons adopter la représentation proportionnelle à la Chambre des communes.

Merci,  
Charles M. Reid, ing. (à la retraite)